

## **Procès Verbal du Conseil communal**

**Séance du 11 avril 2016**

**Présents** : Mme Caroline MAILLEUX, Bourgmestre,  
MM. Francis FROIDBISE, René LAMBAY, Echevins,  
MM. Paul WAUTELET, Jean-Marc MOES, Mmes Emilie SERVAIS, Noëlle  
DECROUPETTE, Geneviève LAWALREE, MM. Marc-Antoine GIELEN, conseillers  
communaux,  
Henri LABORY, Directeur général.

### **SEANCE PUBLIQUE :**

#### **1) PCS du Condroz – Rapport d'Activité 2015 et Rapport financier 2015 – Approbation.**

Vu la délibération du Conseil communal du 25/10/2013 par laquelle il décide d'approuver le Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 du Condroz (P.C.S.) ;

Vu le courrier (mail) de M. François Cornet, Chef de projet du Plan de Cohésion Sociale du Condroz, en date du 09 mars 2016, par lequel il sollicite au Collège communal d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil communal les points suivants :

- - Rapport financier PCS 2014 ;
- - Rapport d'activités PCS 2014 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Les points concernés sont développés ci-dessous.

#### **• Rapport Financier :**

Vu le Rapport Financier PCS 2015 présentant les comptes simplifiés du Plan de Cohésion Sociale du Condroz (Anthisnes, Clavier, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot) pour l'année 2014 ainsi qu'un tableau récapitulatif, les justificatifs relatifs à ce tableau et le calcul de la part communale ;

Attendu que le montant "total justifié" dans le RF simplifié s'élève à 132.403,45 € pour une subvention prévue de 90.531,00 € ;

Vu le formulaire d'appel à projet du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019,

Vu la convention d'association des communes du 06 février 2014,

Vu l'approbation de ce Rapport à la Commission d'Accompagnement PCS du 04 mars 2016,

**Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide** d'approuver le Rapport Financier pour l'année 2015 tel que présenté en pièce jointe.

#### **• Rapport d'Activités :**

Vu le Rapport d'Activités PCS 2015 présentant le formulaire en ligne mis en place par le DiCS (Wallonie) afin de récolter des données sur l'équipe PCS et des données générales concernant les différentes actions PCS ;

Vu le Complément RA PCS 2015 décrivant les activités développées pour les 9 actions dans les 6 communes partenaires (Anthisnes, Clavier, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot) en 2014 ainsi que les objectifs prévus jusqu'à présent pour 2016 ;

Vu le formulaire d'appel à projet du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019,

Vu la convention d'association des communes du 06 février 2014 ;

Vu l'approbation de ce rapport à la Commission d'Accompagnement PCS du 04 mars 2016 ;

**Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide** d'approuver le rapport d'activités PCS pour l'année 2015 tel que présenté en pièce jointe.

**2) Convention des Maires pour le climat et l'énergie – Approbation – Désignation d'un mandataire : décisions à prendre Comptabilité communale – Comptes ex. 2015 – Approbation.**

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que la Province de Liège a déposé sa candidature à la campagne POLLEC 2, Politique Locale Energie Climat, visant à favoriser l'engagement des structures territoriales concernées à privilégier le concept « économie bas carbone » ;

Vu le courrier du Collège provincial daté du 21 mai 2015, invitant les Villes et Communes à adhérer à la structure supra-locale proposée par la Province de Liège dans le cadre de ladite campagne ;

Vu la décision du Conseil communal, prise en séance du 19 juin 2015, par laquelle il a décidé de répondre favorablement audit courrier ;

Vu qu'à cette même séance, le Conseil communal s'est engagé, dans le cadre de la campagne POLLEC 2, à signer la Convention des Maires au plus tard le 31 décembre 2016 ;

Attendu qu'en posant sa candidature en tant que structure supra-locale, la Province de Liège s'est engagée à mettre en place une cellule de soutien aux Villes et Communes partenaires dans le cadre de leur adhésion à la Convention des Maires ;

Attendu que la candidature de la Province de Liège a été retenue par la Wallonie en date du 25 septembre 2015 et que la Province de Liège est, par conséquent, désignée comme étant un des 6 coordinateurs territoriaux en Wallonie ;

Considérant l'adoption par l'Union Européenne, en octobre 2014, du Cadre d'action en matière de climat et d'énergie 2030 fixant de nouveaux objectifs, à savoir au moins 40% de réduction nationale des émissions de gaz à effet de serre, au moins 27% de l'énergie consommée dans l'Union Européenne provenant de sources d'énergie renouvelables, au moins 27% d'économies d'énergie ;

Considérant qu'une nouvelle Convention des Maires pour le climat et l'énergie, visant à réduire les émissions de CO<sup>2</sup> d'au moins 40% d'ici à 2030 et regroupant les deux piliers du changement climatique, l'atténuation et l'adaptation, dans cette initiative a été présentée le 15 octobre 2015 au Parlement européen ;

Considérant que l'atténuation et l'adaptation peuvent offrir de multiples avantages pour l'environnement, la société et l'économie. Si elles sont menées de pair, ces deux politiques ouvrent de nouvelles opportunités pour promouvoir un développement local durable, notamment la possibilité de bâtir des communautés et des infrastructures plus inclusives, résilientes et économes en énergie ; d'améliorer la qualité de vie ; de stimuler les investissements et l'innovation ; de stimuler l'économie locale et créer des emplois ; de renforcer l'engagement et la coopération des parties prenantes ;

Attendu qu'en signant la nouvelle Convention des Maires pour le climat et l'énergie, la commune partage, avec les autres signataires, une vision pour 2050 qui consiste à :

- Accélérer la décarbonisation de son territoire et contribuer ainsi à contenir le réchauffement moyen de la planète en-dessous de 2°C ;
- Renforcer ses capacités à s'adapter aux effets inévitables du changement climatique, rendant ainsi son territoire plus résilient ;
- Accroître l'efficacité énergétique et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables sur son territoire, garantissant ainsi un accès universel à des services énergétiques sûrs, durables et abordables pour tous.

Attendu qu'en signant la nouvelle Convention des Maires pour le climat et l'énergie, la commune s'engage à contribuer à cette vision en :

- Réduisant les émissions de dioxyde de carbone sur son territoire d'au moins 40% d'ici à 2030 grâce à une meilleure efficacité énergétique et à une plus grande utilisation de sources d'énergie renouvelables ;
- Augmentant sa résilience au changement climatique ;
- Traduisant ces engagements en une série d'actions concrètes, comme présenté dans l'annexe de ladite Convention, comprenant notamment le développement d'un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et le Climat qui définit des mesures concrètes et précise les résultats souhaités ;
- Veillant à assurer un suivi et à faire rapport de ses progrès régulièrement dans le cadre de cette initiative ;
- Partageant sa vision, ses résultats, son expérience et son savoir-faire avec ses homologues des autorités locales et régionales dans l'Union Européenne et au-delà, grâce à une coopération directe et à des échanges entre pairs.

**Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents,**

**Article 1.** De prendre connaissance et d'approuver le contenu de la nouvelle Convention des Maires pour le climat et l'énergie ;

**Article 2.** De mandater la Bourgmestre pour la signature du formulaire d'adhésion à ladite Convention ;

**Article 3.** De transmettre une copie de la présente délibération au Service technique provincial ;

**Article 4.** D'informer le Service technique provincial lorsque l'inscription auprès de la Convention des Maires est finalisée.

**3) Police : divers arrêtés pris depuis le 22/02/2016 : ratification des 10 arrêtés concernés.**

**SEANCE A HUIS CLOS :**

**4) Demande(s) de concession de terrain de sépulture : Néant.**

Par le Conseil,

Le Directeur général,  
Henri LABORY

La Bourgmestre,  
Caroline MAILLEUX